

Protections d'incontinence et couches

Une valorisation sur site en isolant en moins de 10h

La solution écologique, simple et économique

- Valorisation en moins de 10h en un isolant normé et certifié
- Activateur à base d'un consortium bactérien spécifique
- Réduction de volume à 90%, sans adjonction d'eau, sans exsudat
- Capacités de traitement : 150, 300 et 500 kg/cycle, machines logeables
- Absence de produits chimiques ; matière finale sèche et sans odeur
- Matière première réutilisable en toute sécurité
- 100% écologique et non pathogène
- Une solution autonome, sans transport, sans nuisance olfactive
- Inox pour une hygiène parfaite
- Processus conforme aux normes de rejet



Gain économique et environnemental de la valorisation sur site

- Réduction des tonnages éliminés : baisse jusqu'à 90% du poids à évacuer, donc moins de bennes et moins de coûts de collecte/traitement
- Baisse des frais de traitement : économies proportionnelles au coût local de l'incinération ou de l'enfouissement (150-300€/t souvent)
- Optimisation logistique : moins de rotations de camions, moins de volume stocké → gain de place et de temps pour le personnel
- Accès futur à des soutiens financiers via la REP (responsabilité élargie du producteur pour protections/couches), susceptible de réduire encore le reste à charge
- Réduction des émissions de CO₂ : jusqu'à 1t de CO₂ évitée par tonne de protections recyclées, soit près de 70% d'émissions en moins comparé à l'incinération.
- Valorisation des ressources sur un marché secondaire dans la construction, l'agriculture : récupération de plastiques, fibres de cellulose et super-absorbant pour de nouveaux usages

Tous les secteurs concernés

- Maisons de retraite
- Crèches publiques ou privées
- Hôpitaux & Cliniques

Combien ?

- À l'achat ou à la location selon la capacité de traitement : 150, 300 et 500 kg/cycle
- Extension possible de garantie de 36 mois complémentaires
- Étude sur mesure pour un devis ajusté

Normes respectées

- La matière réutilisable est conforme aux certification du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)
- NF EN 15101-1 + A1
- Normes NF DTU 45.11 P1-1 Travaux du bâtiment – Isolants thermiques de combles par soufflage d'isolant en vrac (laine minérale ou ouate de cellulose de papier)

Une gamme de machines pour tout secteur d'activité



150, 300 et
500 kg/cycle



Vues extérieure et intérieure*

Caractéristiques fonctionnelles

- Facteur de réduction de 90 %
- Système de pesée automatique
- Système de broyage possible déporté
- Pas d'émission de gaz nocifs
- Sans bruit, filtre à odeur avec absorption
- Pas d'adjonction d'eau, pas de rejet d'eau
- Sortie automatique de la matière
- Pas de contact avec la matière
- Mise en service rapide et simple
- Système sécurisé et protégé
- Machine automatique et programmable
- Faible consommation électrique
- Espace réduit pour les petits gabarits
- Conçue en France

Caractéristiques techniques**

Longueur (hors tout)	2055 mm	Protection machine	20A courbe D
Profondeur (hors tout)	1230 mm	Nombre d'arrêt d'urgence	1
Profondeur avec trappe vidange ouverte	1500 mm	Extraction automatique du résidu	oui
Hauteur (hors tout)	1475 mm	Connexion 4G, Wi-Fi ou RJ45	oui
Hauteur avec porte chargement ouverte	1930 mm	Sondes de température, Ph et d'humidité	oui
Hauteur de chargement	1140 mm	Système de pesée	oui
Dimensions ouverture chargement	610×620 mm	Roulettes en standard	oui
Dimensions ouverture d'évacuation	610×620 mm	Niveau sonore	36 dB(A)
Masse à vide	900 kg	Inox 316L ou 314L	alimentaire
Tension nominale	400V	Garantie : 24 mois, en option 36 mois	

Une obligation réglementaire, forte amende en cas de non-respect

- Ces déchets restent dans la catégorie des déchets ménagers non recyclables
- Pas de filière de responsabilité élargie du producteur à ce stade
- La loi anti-gaspillage impose aux fabricants une prise en charge de la fin de vie de leurs produits
- Interdiction de mise en compostage
- Ils relèvent du Code de l'environnement et des règlements locaux, qui varient selon les collectivités
- En cas de non-respect (ex. élimination dans des filières inadaptées), jusqu'à 75 000€ et 2 ans de prison si l'infraction cause un risque pour la santé ou l'environnement et jusqu'à 15 000€ d'amende administrative prononcée par le préfet

* Images non contractuelles pouvant varier selon la machine. Données évolutives. © D.R.
** Non contractuelle : exemple pour une machine de 50-400kg de matière traitée.